

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	30 (1942)
<b>Heft:</b>	624
<b>Artikel:</b>	Un corps de femmes volontaires dans les armées de la France libre
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-264634">https://doi.org/10.5169/seals-264634</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'influence de la guerre sur la vie féminine

N. D. L. R. — Nous sommes heureuse de pouvoir mettre sous les yeux de nos lectrices le questionnaire ci-après, que l'Alliance Universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Filles propose à ses membres comme sujet d'étude. Nous la remettons bien vivement de nous avoir autorisée à le publier, car nos lectrices en sauront comme nous le vif intérêt et la grande importance. Comment, en effet, élaborer des plans de reconstruction pour l'après-guerre si nous ne savons pas l'influence que les circonstances présentes de cette guerre ont exercée sur la vie de tant de femmes ?

Rédigé pour fournir les bases d'une enquête internationale, ce questionnaire touche de ce fait des points qui ne concernent pas nos femmes suisses, mais que nous avons tenu à publier, parce qu'ils permettent de se rendre compte de façon plus précise de bien des transformations et bouleversements amenés par la guerre, dans la vie quotidienne de tant de peuples. Mais pour faciliter sa lecture à celles qui voudraient rendre à la cause féminine le service d'y répondre, nous avons publié en caractère gras les questions nous paraissant rentrer dans le cadre des problèmes se posant, chez nous, à toutes celles qui savent regarder autour d'elles et réfléchir à ce qu'elles ont vu.

Car nous espérons bien que, parmi nos lectrices, il s'en trouvera qui tiendront à nous communiquer leurs observations et leurs réflexions. Peut-être même, certains groupements (Union des Femmes, Sections suffragistes, groupes de discussions, réunions diverses...) voudront-ils mettre à l'ordre du jour de leurs rencontres des prochains mois les unes ou les autres des questions posées ? puis nous faire connaître le résultat de ces échanges de vues ? Notre Rédaction se met à leur disposition pour transmettre leurs réponses aux initiatrices de cette utile et intéressante enquête, et dit dès maintenant ses remerciements à toutes celles parmi nous, femmes suisses, qui auront compris comment, de la sorte, elles constitueront un maillon de plus dans la chaîne ininterrompue de toutes les bonnes volontés à travers le monde.

### I. FOYER ET VIE DE FAMILLE

#### A. VIE DE FAMILLE.

1. Quels gains et quelles pertes la guerre apporte-t-elle dans les relations entre les membres de la famille ? Augmente-t-elle la solidarité familiale ou l'individualisme ?

2. Y a-t-il changement dans l'attitude des femmes mariées envers le travail dans le ménage parce que les maris et les fils sont partis, les enfants évacués, etc. ?

3. Y a-t-il un plus grand nombre de femmes mariées qui travaillent ? Quel effet cela a-t-il sur la vie de famille ? Quelles mesures ont été prises au sujet des enfants, ou à celui d'autres responsabilités de la femme dans la famille comme par exemple la préparation des repas ? Le développement de services tels que cuisines communales, garderies d'enfants, etc., organisées pour aider les femmes qui travaillent dans les industries de guerre a-t-il encouragé les femmes mariées à maîtriser cette sorte de travail ou à changer leur point de vue à ce sujet ?

4. Qu'adviennent-il de l'autorité et du contrôle dans la famille ? Les femmes doivent-elles jouer le rôle de l'homme aussi bien que le leur propre ? Y a-t-il changement dans l'attitude des enfants envers leurs parents ? La délinquance infantile a-t-elle augmenté ou diminué ?

5. Les valeurs économiques religieuses et culturelles dans la famille sont-elles affectées par le déplacement d'un grand nombre de personnes de terres où elles occupaient depuis longtemps ou dont elles avaient hérité ?

#### B. MARIAGE ET RAPPORTS ENTRE LES SEXES

1. Y a-t-il eu une augmentation ou une diminution du nombre des mariages pendant la guerre ? et la proportion d'hommes et de femmes dans la population a-t-elle changé au point de rompre l'équilibre ?

2. Quelles sont les répercussions de la guerre sur la vie personnelle des femmes ? Le problème sexuel est-il plus aigu qu'auparavant ? Les difficultés de cet ordre se résolvent-elles par des mariages hâtifs ? Par une augmentation de la prostitution ?

3. Le taux des naissances a-t-il augmenté ou diminué ? Le nombre des enfants illégitimes a-t-il augmenté ou diminué ? Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour augmenter le taux des naissances ? Y a-t-il un changement dans l'attitude des jeunes mariés ou des parents en général envers la question d'avoir des enfants ?

#### II. CONDITION ECONOMIQUE

##### A. POSSIBILITÉS D'EMPLOI

1. Dans quelle proportion l'emploi des femmes a-t-il augmenté ?

2. Quels sont les métiers où le nombre des femmes employées a le plus augmenté ?

3. Quels sont les métiers où auparavant les femmes n'étaient pas admises et où elles le sont maintenant ?

4. Quels changements d'emploi la guerre a-t-elle causé parmi les femmes qui travaillent ?

5. Quelles mesures prennent-on pour préparer les femmes pour les industries de guerre ? Pour les métiers qui ne sont pas en relation directe avec la guerre ? La préparation pour les industries de guerre est-elle assez approfondie pour qu'une réadaptation soit possible après la guerre ?

#### B. CONDITIONS DE TRAVAIL

1. Quelles lois régulent les conditions de travail a-t-on suspendues ? Quel effet cela a-t-il sur les femmes qui travaillent ?

2. Quelles lois nouvelles affectant le travail des femmes a-t-on introduites pendant la guerre ?

3. Dans quelles mesures les femmes qui travaillent dans les industries de guerre sont-elles devenues membres des syndicats ouvriers ?

4. Constate-t-on plus d'accidents industriels, d'empoisonnements, de fatigue excessive et de dépression nerveuse parmi les femmes employées dans les industries de guerre ? Quelles mesures a-t-on prises pour protéger la santé et le rendement des femmes qui travaillent ?

5. Depuis la guerre a-t-on amélioré ou réduit le niveau de vie des catégories suivantes de travailleuses :

- a) ouvrière      c) employée (de bureau)
- b) servante      d) métiers commerciaux
- e) intellectuelles.

Quels sont les facteurs qui ont contribué à améliorer ou à réduire le niveau de chaque catégorie ?

#### C. FEMMES MARIÉES TRAVAILLANT

1. Y a-t-il eu des restrictions dans l'emploi des femmes mariées ? A-t-on supprimé ces restrictions ? L'attitude au sujet du travail des femmes a-t-elle changé ?

2. Dans quelle mesure les femmes mariées qui ne travaillaient pas auparavant ont-elles cherché du travail intellectuel, industriel, ou du bureau depuis la guerre ? Quels changements constate-t-on dans l'attitude des jeunes mariées qui travaillent envers leurs collègues mariées ?

#### D. RAJUSTEMENT D'APRÈS-GUERRE.

1. A votre avis est-il vraisemblable que le remplacement des hommes par les femmes dans l'industrie et les affaires continuera après la guerre ?

2. Quelles dispositions prennent-on en prévision du chômage des femmes après la guerre ?

3. Les plans pour la reconstruction d'après-guerre (en matière de travail) tiennent-ils compte des femmes autant que des hommes ?

#### III. CONDITION SOCIALE ET LEGALE

1. Quelle est la tendance de la législation au sujet des femmes, par exemple, quelle est leur condition légale ? établit-on des bureaux de bienfaisance s'occupant spécialement des intérêts féminins ?

2. Comment la guerre a-t-elle influencé la participation des femmes dans les organisations de volontaires de la communauté, dans le gouvernement (postes administratifs et électifs) et dans l'église.

3. Comment la guerre a-t-elle influencé les usages sociaux qui restreignent la vie des femmes ?

4. Comment la guerre a-t-elle affecté les possibilités d'instruction des femmes et des jeunes filles ?

## IN MEMORIAM

M. Edmond Goegg

Physionomie caractéristique, que rappelle spirituellement M. Marcel Rosset dans la Suisse en évoquant « sa puissante carrure, son chapeau à la Cronstadt et ses favoris à la François-Joseph », M. Goegg, qui vient de mourir à Genève à un âge très avancé, ne représente pas seulement pour nous, féministes, l'ancien professeur de générations et de générations de collégiens, le géographe émérite, l'homme préoccupé de bien public qu'ont célébré les discours prononcés à ses obsèques : il rappelle immédiatement la belle personnalité de sa mère, Mme Marie Goegg, la véritable pionnière de notre mouvement en Suisse romande et surtout à Genève.

### Epicerie Fine et Spécialités Maison JACQUARD - ARDINV E V E Y

Simplon 33   Téléphone 5.22.47  
Produits diététiques

Nous avons dit trop souvent ici pour y revenir encore aujourd'hui ce que fut Mme Goegg pour les débuts de notre féminisme, son courage, sa vision claire de nos tâches, les résultats de ses démarches (admission des femmes à l'Université de Genève, suppression dans le canton de Vaud de ces incroyables « Conseils de tutelle »...) ; mais nous ne pouvions laisser partir le dernier représentant de son nom sans évoquer encore une fois son souvenir. Son fils d'ailleurs avait conservé un culte touchant pour la mémoire de cette mère à laquelle il devait tant, puisqu'elle l'avait presque complètement élevé, étant restée veuve très jeune — ce qui lui avait permis de se rendre compte par elle-même de l'urgence nécessité d'une amélioration de la condition légale, sociale et politique de la femme — ; et s'il n'avait jamais collaboré directement à nos efforts, il avait toujours accueilli

E. Gr.

### Un corps de femmes volontaires dans les armées de la France libre

Le Journal Officiel de la France Libre a publié, il y a quelque temps, un décret signé par le général de Gaulle portant sur l'organisation d'une formation militaire auxiliaire féminine, dite « Corps des Volontaires

françaises ». Le but de cette organisation, est-il dit, est « de libérer les combattants dont les emplois peuvent être tenus par des femmes et de doter les services militaires d'un personnel d'employés exclusivement militaires ». N'y sont admises en principe que des Françaises, mais des dérogations peuvent toutefois être apportées à cette règle en faveur de Françaises de naissance et ayant perdu leur nationalité par leur mariage, on inver-

terait. Les chapitres traitant d'idées directrices où il est question de la famille qu'il faut réhabiliter par le réveil de la conscience religieuse, par la lutte contre le désordre des mœurs, par une éducation préparant au mariage fécond, l'auteur concède à la femme, outre la maternité et l'éducation des enfants, le rôle de conservatrice des valeurs de dévouement et de poésie. Elle ramènera l'homme au sacré, au sens du mystère de la vie. Mais elle s'accomplit par le cri de victoire de la maternité.

Jeunesse!... Certes, cela est jeune; l'auteur n'a pas pris la peine de demander l'opinion de celles qui ont eu l'occasion de pousser ce cri de victoire, ni de celles à qui cette occasion a été refusée et qui mènent une vie de travail économique ou intellectuel, social en tout cas, en tant que citoyenne du pays. Place aux jeunes et foin des vieilles gloires ! Il y a des paroles dures pour les gens rassis, un mépris total de l'expérience acquise par les anciens; et pourtant dans ces immenses et fatigantes citations d'auteurs et d'hommes d'Etat suisses, français, italiens, l'auteur fait parler entre autres, en y soucrivant, le démocrate et suffragiste Motta !

D'ailleurs ce livre est plein de contradictions ce qui nous permet de rester indulgents devant les généralisations bon marché et les jugements tout d'une pièce, pleins d'injustice. Le besoin de propriété politique et de justice sociale est la note dominante dans tous les exposés du problème. Nous y constatons aussi avec satisfaction l'absence d'un nationalisme de race et l'affirmation répétée des libertés suisses, libertés de la personne, de la conscience et de la pensée.

A. de M.

### Pharmacie Morel

2, rue d'Italie - VEVEY



### Publications reçues

Lucien FULPIUS, Dr. en droit. Directeur de l'Office des Poursuites de Genève : *L'organisation des pouvoirs politiques dans les Constitutions de la République et Canton de Genève*. Ed. Georg et Cie S. A. Genève. 1 vol. 7 fr. 50.

M. Fulpius nous a donné là un ouvrage qui est appelé à rendre les plus grands services. Un « Livre préliminaire » assez bref, brosse l'histoire des pouvoirs politiques chez nous de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup>. On y voit ces pouvoirs passer peu à peu des mains de l'évêque et du vidame dans celles des citoyens genevois ; puis, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle les droits politiques sont graduellement retirés à l'ensemble des

citoyens ; au XVII<sup>e</sup> siècle, ils ne sont plus exercés que par quelques familles aristocratiques. Mais l'étude détaillée de nos institutions et de tous leurs rouages, commence après la Restauration de 1813, avec la Constitution de 1814 et nous arrivons aux Constitutions de 1842 puis de 1847 qui consacrent « la transformation de Genève, ancienne république représentative en un état démocratique libéral ».

L'exposé, clairement disposé et présenté, est accessible même au profane ; quant au spécialiste il trouvera dans les abondantes notes ou annexes, dans la liste des sources ou la copieuse bibliographie toutes les renseignements désirables sur ce sujet ; enfin, deux index fort complets permettent à chacun de se documenter rapidement en consultant l'ouvrage comme un dictionnaire. Ainsi, une lectrice curieuse, mais parfoisseuse, pourra s'assurer en moins d'une minute que la Genevoise ne possède aucun droit politique, mais qu'en revanche, si elle est l'épouse ou la veuve d'un citoyen genevois, elle porte aussi le titre de « citoyen », compensation appréciable à laquelle elle sera sensible.

Remercions M. Fulpius de son labour utile et

fécond et souhaitons qu'un prochain jour il doive,

dans une édition nouvelle, ajouter à son livre un chapitre supplémentaire sur la participation des femmes genevoises aux pouvoirs politiques.

A. W.G.

Louis PERRAUDIN: *Jeunesse du pays*. Editions de la Baconnière, Neuchâtel.

Comme on peut s'y attendre, ce livre est un réquisitoire contre le parlementarisme et le libé-

ralisme. La Suisse nouvelle, œuvre des jeunes, des enthousiastes et des hardis, sera édifiée sur le régime corporatif. Plus de marchandages de parts, plus d'exploitation électorale ; notre pays sera débarrassé des malpropretés, des lenteurs, lourdeurs et incomptances. Le gouvernement fédéral sera investi du pouvoir exécutif et législatif, enfin le gouvernera véritablement. La représentation des intérêts se fera par une Chambre des corps économiques qui se réunira par sections. Le Conseil fédéral la convoquera en assemblées plénaires. A l'intérieur des professions organisées, le principe paritaire devra être rigoureusement respecté. La Chambre économique ne jouit que d'un pouvoir consultatif.

La représentation politique devra être restreinte : par exemple, un délégué par canton, plus de députés élus au suffrage populaire dans les circonscriptions cantonales ou intercantoniales à raison d'un député par 50.000 habitants (environ 100 délégués). La représentation politique est le Conseil fédéral et contrôle sa gestion. Les délégués politiques peuvent présenter des projets, sans que la Chambre vote sur ces projets. Pas de discussion de détail, pas de compétence en matière financière.

Les représentants des institutions culturelles, morales, sociales pourront assister aux assemblées des deux Chambres. Ils formeront un organe spécial de pure représentation. Le référendum et l'initiative subsisteront. Les magistrats seront désignés par une assemblée professionnelle complétée d'une délégation de la représentation politique. L'organisation des cantons se fait de la même manière.

Des femmes on n'en parle pas. Ailleurs, dans

**MATURITÉS**  
BACC. POLY.  
LANGUES MODERNES  
**COMMERCE**  
ADMINISTRATION  
**École LÉMANIA**  
LAUSANNE

33 professeurs  
métodologie  
programmes  
individuels  
gain de temps

sement d'étrangère mariées à des Français, ou même encore de femmes ayant seulement des ascendances françaises ou étant de culture française.

L'âge d'admission est fixé de 18 à 43 ans, et l'admission est subordonnée à une enquête de moralité, et à un examen médical. Une hiérarchie est prévue, qui conduit jusqu'au grade d'Adjudant-chef. Les volontaires sont casernées et nourries dans les mêmes conditions que leurs collègues masculins, et le décret prévoit même le détail de leur uniforme : tunique et jupe kaki, manteau de drap, blouse chemisier avec cravate, bas et souliers, bonnet de police et casquette. Enfin, parmi d'autres dispositions encore concernant la formation professionnelle et l'instruction militaire, l'avancement, les pensions pour cas d'invalidité, les sanctions pour fautes commises, etc., il faut en relever une qui doit être spéciale à une organisation féminine : l'autorisation pour des volontaires mariées ou ayant des charges de famille à prendre leurs repas à l'extérieur et à loger en ville.

## Les tâches sociales urgentes de l'heure actuelle

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Quant à Mme Anna Martin (Berne) sa conférence sur *Un des problèmes de l'après-guerre : la création d'occasions de travail*, mit en lumière tant de questions et de suggestions qu'il nous faut renoncer à regret même à effleurer ici ce sujet, qui sera sans doute repris plus en détail dans les colonnes de ce journal, spécialement en ce qui touche au programme d'occasions de travail élaboré par le Conseil Fédéral et aussi en ce qui concerne ces occasions pour les femmes. Mme Hélène Stucki (Berne) termina la série des conférences de ce dimanche si rempli en parlant de *L'Education nationale de la jeunesse suisse*. Le but de l'éducation nationale est d'éveiller chez la jeunesse le sentiment de la vraie humanité, de la sympathie active pour les persécutés comme ceux qui frappent maintenant à nos portes. Nous devons de nouveau être capables de l'admiration de la valeur humaine que Goethe évoque si magnifiquement dans

**Au Bébé**  
Rue d'Italie - VEVEY  
M. PILET

**FREY - WICKY**  
TISSUS - VEVEY  
Trousseaux - Draperies  
Toilleries - Soieries

**Le Consommateur**  
soucieux de ses intérêts  
fait ses achats à la  
**COOPÉRATIVE**

Marcel DU PASQUIER : *Poésie et réalités*. Editions de la Baconnière, Neuchâtel. 1 vol. 3.75.

« Réflexions sur la vie de l'esprit », tel est le sous-titre de M. Du Pasquier. Il résume en quelques mots tout le livre — un monde de souvenirs du temps des études et des enthousiasmes juvéniles pour les hommes et les idées. Et que de belles figures disparues sont évoquées au long de ces pages : Bernard Bouvier, J.-J. Goud, Th. Flournoy, Ph. Monnier, Lucien Gautier, Charles Sérénat ! — bien d'autres encore. Emotions religieuses, réunions dans des parcs hospitaliers pour des retraités ; Frank Thomas, Henri Berguer, Ph. Bridel — noms aimés parmi les maîtres de la vie spirituelle d'alors.

Une forte tranche du volume est consacrée à la poésie : « Qu'est-ce que la poésie ? » se demande l'auteur. « Qu'est-ce qu'un poète ? » Ce qui nous vaut toute une étude sur les poètes du siècle passé pour finir avec Pégy et Claudel.

Les derniers chapitres traitent de l'attitude prise par les chrétiens à l'égard de la raison, puis contiennent des réflexions sur la démocratie et sur la « Suisse de demain et de toujours ». Beaucoup de problèmes, on le voit, et beaucoup de matière à faire penser le lecteur.

M.-L. P.

Henry VALLOTON : *Madeleine Blanchard*. Nouvelles. Librairie Payot, Lausanne, 1942.

M. Henry Vallotton, conseiller national vaudois, est déjà connu comme féministe par les lecteurs et lectrices de ce journal, qui a rendu compte, à leur parution, de *Fintlande 1940* et de *La Suisse de demain*. On n'aura pas oublié les passages, si justement élogieux, consacrés aux héroïques Lotta finlandaises, après un voyage de l'auteur dans

## Toujours les réfugiés...

### Une lettre des suffragistes suisses

Après le débat sur ce douloureux sujet au Conseil National, débat qui a partiellement rassuré les uns, et laissé les autres médiocrement satisfaits de l'argumentation du Chef du Département de Justice et Police, la question n'a pas cessé un instant de perdre de sa poignante actualité, puisque les arrivées de réfugiés continuent à une cadence accélérée et dans des conditions parfois tragiques : nous pensons notamment à ceux qui nous parviennent par dessus des cols de montagne couverts de neige, et qui risquent d'y périr de froid, ou qui sont traqués comme des bêtes malfaisantes dans des bois et des rochers à nos frontières. Heureusement que l'opinion publique en Suisse romande, une fois alertée, malgré l'impardonnable silence de trop de journaux bien pensants, a continué à s'émouvoir et à suivre avec attention toutes les manifestations qui se produisent en ce domaine : c'est pourquoi nous traduisons ci-après la lettre adressée par l'Association suisse pour le Suffrage féminin à M. le conseiller fédéral de Steiger :

Bâle, le 21 septembre 1942.

Monsieur le Conseiller fédéral,

C'est avec un vif intérêt et un profond sentiment de sympathie que les femmes groupées dans l'Association suisse pour le Suffrage féminin ont appris que des flots de réfugiés étaient arrivés à nos frontières à la suite des déportations de Juifs dans les territoires occupés ; et les mesures sévères, primitivement appliquées par nos autorités à l'égard de ceux qui cherchaient chez nous un refuge, n'ont pas manqué de nous émouvoir toutes. Depuis lors, les arrangements pris avec les cantons et les Offices de réfugiés ont adouci ces mesures, et nous tenons à dire sans tarder à celles de nos autorités qui joignent à la responsabilité de traitement de ces fugitifs celle de la surveillance de la situation de notre pays combien nous comprenons la difficulté de leur tâche.

Si toutefois nous nous permettons, à côté de nombreuses autres organisations et offices de tout ordre, de revenir encore sur cette question, c'est parce que nous voudrions exprimer l'inquiétude et la pitié qui sont celles de nombreux Suisses, conscients de leurs responsabilités à l'égard des mesures abominables prises dans certains Etats contre des êtres innocents et persécutés seulement à cause de leur race. Nous nous sentons une obligation morale à leur venir en aide pour autant que cela est possible, la situation extraordinairement privilégiée dans laquelle notre peuple se trouve ne faisant qu'accenuer cette obligation. Car nous savons bien que ce n'est pas avec des phrases pompeuses sur la solidarité fraternelle que l'on pourra faire quelque chose pour ces malheureux, mais que ce sont des actes d'entr'aide pratique que réclament les circonstances. Le nombre des fugitifs étrangers entrés chez nous depuis le mois d'avril de cette année doit être, pour autant que nous sommes bien informées, d'environ 1700 ; or nous savons que notre pays, en dépit de toutes les restrictions actuelles, est encore en mesure d'accueillir un nombre beaucoup plus important de réfugiés. Parmi ceux-ci nous pensons spécialement aux enfants que la déportation de leurs parents a laissés complètement abandonnés en France, sans personne pour s'occuper d'eux, et qui doivent être au nombre approximatif de 7000. Faire venir ces enfants dans les camps où sont déjà des adultes, et qui seraient entretenus par les efforts réunis des au-

torités, des offices de secours, et de personnes privées, nous paraît être la meilleure solution de ce problème. En même temps un appel serait adressé à la population, afin que, par la remise de coupons d'alimentation, de textile et de chaussures, comme par des dons en nature, l'entretien de ces camps soit assuré. Nous croyons savoir que les Offices pour les réfugiés seraient prêts à en assumer l'organisation sous le contrôle des autorités compétentes.

Nos Association est prête à agir dans les milieux qu'elle peut atteindre pour gagner des appuis pratiques à une initiative de ce genre. Et si nos autorités savent qu'elles peuvent compter sur le concours de cercles étendus de notre population, il leur sera aussi certainement plus facile d'appliquer aussi largement que possible le droit d'asile — l'un des plus beaux de tous les droits que possède notre pays.

Vous remerciant à l'avance, nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, etc.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin :

E. VISCHER-ALIOTH, présidente.  
G. GERHARD, secrétaire.

### La „Cité du Refuge“ pour les réfugiés

On nous prie d'autre part d'annoncer l'effort qui, sous ce titre significatif, se poursuit à Genève en groupant les bonnes volontés effectives d'une demi-douzaine d'organisations de tout ordre, protestante, catholique, israélite, neutre..., pour le secours aux réfugiés. Un grand bazar est annoncé dans les salons du Kursaal pour le Dimanche 25 octobre prochain, avec comptoirs alimentés par le travail des réfugiés eux-mêmes, divertissement pour les enfants, bridge sous la direction de M. René Payot, cabaret artistique pour lequel l'on a pu s'assurer entre autres le concours de la grande artiste Françoise Rosay, représentation de l'opéra de J.-J. Rousseau, le Devin du Village, sous la direction de M. S. Baud-Bovy, etc., etc. Nous recommandons chaudement à nos lecteurs et lectrices habitant Genève et les environs cette manifestation destinée à fournir des fonds à ces œuvres qui en ont, vu les circonstances actuelles, le plus urgent besoin.

De plus, l'on nous a signalé de façon pressante le dénuement vestimentaire dans lequel se trouvent forcément ces réfugiés, femmes, hommes et enfants, qui ont franchi la frontière des mains vides, ou avec pour tout bagage ce qu'ils ont pu envelopper dans une serviette de toilette ou un morceau de journal. Les camps sur lesquels on les dirige dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel, de Zurich, etc. leur fournisent, et cela est déjà considérable, le vivre et le couvert mais le problème de l'habillement reste entier. L'on nous a parlé de femmes grelottant en robes de percale à fleurs et en sandales trempées par la pluie, de jeunes filles manquant des sous-vêtements les plus indispensables... Que chacun et chaque veuve bien donc faire la revue de sa garde-robe et si celle-ci est à ses yeux le nombré enviro qui ont sollicité son propriétaire, sacrifier quelques coupons, ou une petite somme pour l'achat d'une blouse, d'un pull-over, ou même d'une chemise... Le Comité International pour le placement des réfugiés, 7, rue Gautier, Genève, avec lequel nous avons eu directement à faire en cette occasion, reçoit avec une profonde reconnaissance tout ce que l'on voudra lui adresser.

E. GD.

### AFFICHE DE LA XVI<sup>e</sup> EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES FEMMES PEINTRES, SCULPTEURS ET DÉCORATEURS



qui a été ouverte à Bâle durant tout le mois de septembre, et à laquelle un bon nombre de nos femmes artistes de Suisse romande ont participé.

Wilhelm Meister, et savoir donner cours à notre douleur devant toute injustice et toute cruauté : telles sont les directives auxquelles devraient s'attacher tant d'éducateurs, maintenant si souvent désorientés et hésitants. Lorsque nous aurons répondu aux désirs de Pestalozzi, qui réclame l'éducation simultanée du cœur, du cerveau et des mains, alors nous aurons vraiment fait œuvre d'éducation nationale.

De tous les points ainsi touchés, il appartient à Mme Leucht (Lausanne) de tirer les conclusions, ce qu'elle fit dans une conférence intitulée *Comment la femme peut-elle travailler à la solution de ces problèmes ?* et comme toujours fortement documentée. Après avoir montré combien de femmes chez nous s'occupent activement de questions sociales, combien ont de la sorte depuis tant d'années rendu d'inappréciables services à notre pays, la conférencière releva comment, aujourd'hui que l'Etat (Confédération, canton ou commune) a pris en main tant de tâches sociales, la femme se trouve entravée dans cette activité. En effet elle est exclue de la préparation des mesures sociales (élaboration des lois, règlements d'application, etc.), puisqu'elle ne siège pas dans les Conseils ou les Commissions officielles ; pour la même raison elle n'a rien à dire sur le financement de ces mesures, bien qu'elle fournit une partie appréciable du revenu des impôts ; et enfin, il lui est impossible de faire entendre sa voix lors des votations populaires. Et pourtant, et plus que jamais, notre époque a un urgent besoin d'une influence maternelle, aussi bien maintenant qu'après la guerre, lorsque le concours des femmes sera indispensable pour panser les blessures et contribuer à reconstruire un monde nouveau. Il faut, par conséquent, que nous continuions à travailler inlassablement pour toutes les œuvres créées et dirigées par des femmes et des Sociétés féminines, que nous gardions nos initiatives dans ce domaine, même si ces œuvres doivent être reprises par l'Etat, et enfin que nous obtenions notre droit de collaboration avec celui-ci, seul moyen par lequel notre travail social pourra devenir véritablement effectif.

A la fin de ces journées si intéressantes, Mme Elisabeth Thommen (Zurich) parla encore de *La femme et la presse*. Et c'est avec reconnaissance pour tout ce qui nous fut apporté durant ce cours que nous avons quitté cet hospitalier Rigi-Blick, où nous fûmes si bien accueillie et traitées.

(Traduction française)

E. V.-A.

## Qu'attendons-nous ?...

...Le programme des occasions de travail élaboré par le Conseil fédéral touche de nombreux groupes économiques : construction de routes, de lignes de chemin de fer, aérodromes, canaux, correction du cours de rivieres, assèchement, développement du téléphone, du télégraphe et de la radio, industrie électrique, transfert d'immeubles, construction d'habitats pour les ouvriers de campagne, assainissement de l'hôtellerie et de l'industrie des bains, augmentation du tourisme... Il est vrai que manque encore complètement tout programme pour la création d'occasions

### „DÉNATALITÉ“

par Mme Loeffler-Delachaux

1 brochure en vente à notre Administration 90 ct. (port compris) à verser à notre compte de chèques postaux I. 943.

statistiques que l'on étudiera avec profit concernant le nombre, le sexe, les groupes d'âges, des enfants et des adolescents dans le monde. En voilà assez pour que ce bien sec résumé marqué la richesse de la documentation et des suggestions contenues dans ce seul volume.

E. GO.